

POURQUOI CRÉER DES LISTES ROUGES ?

Vers une 6^e extinction de masse des espèces !

- La perte d'espèces est un phénomène naturel qui se produit de manière régulière au cours du temps. Depuis la colonisation de la planète par l'Homme, et notamment depuis la révolution industrielle, le vitesse d'extinction observée est 100 à 1000 fois supérieure à la normale.
- Ainsi, de nombreuses populations animales sont en danger, et d'autres sont en régression et entreront probablement dans les Listes Rouges d'ici quelques années si la situation ne change pas.

-80% D'INSECTES EN 30 ANS
EN EUROPE



Coccinelle à damier

-41% EN 10 ANS
EN FRANCE



Hirondelle rustique

-70% EN 20 ANS
EN FRANCE



Hérisson d'Europe

Prioriser les actions de conservation avant qu'il ne soit trop tard

- Les Listes Rouges permettent d'alerter le grand public et les acteurs de l'aménagement du territoire à la protection des espèces menacées. En plus des mesures légales concernant les espèces protégées, les actions de conservation doivent être mises en place en priorité sur les espèces de la Liste Rouge. Les gestionnaires de milieux naturels utilisent par exemple les Listes rouges dans leurs plans de gestion pour mieux cibler les espèces à fort enjeu de conservation.

- Ces actions doivent permettre de limiter les impacts de l'Homme sur son environnement :

- la régression, la dégradation, la fragmentation des milieux naturels;
- l'urbanisation, le développement des voies de communication;
- l'utilisation de produits chimiques (notamment phytosanitaires);
- l'accentuation du changement climatique;
- le développement des espèces exotiques envahissantes.



Écureuil mort suite à une collision avec un véhicule



Picardie Nature
1 rue de Croij | BP 70 010 | 80 097 Amiens Cedex 3
03 62 72 22 50 | contact@picardie-nature.org
www.picardie-nature.org

Soutenez Picardie Nature et ses actions !

- en adhérant
- en devenant bénévole
- en faisant un don
- en en parlant autour de vous !

Transmettez vos observations de la faune sauvage sur :

- clicnat.fr
- faune-et-route.org



POUR ALLER PLUS LOIN :

Les Listes rouges en Picardie sur www.picardie-nature.org, dans la catégorie Etude de la Faune sauvage > Les outils > Les espèces picardes.

Les Listes rouges à l'échelle française et mondiale sur les sites de l'UICN : www.iucn.org/fr et www.iucnredlist.org/

Le livret **Jardins sauvages en Picardie** pour connaître, accueillir et protéger les animaux sauvages au jardin.

Le livret **Espèces animales Exotiques Envahissantes de Picardie** pour les reconnaître et savoir comment agir face à elles.

Le livret **Observer la faune en Picardie** : conseils et méthodes pour découvrir la faune locale.

Retrouver également plus d'informations sur : observer-la-faune.picardie-nature.org

Rédaction, conseils et relecture : Jean-Adrien Noël, Sébastien Maillier, Sarah Monnet (Picardie Nature)
Design graphique : Olivier Damiens. Imprimeur : Chartrez. Dépôt légal : décembre 2017.
Photographies de couverture : Oreillard roux - *Plecotus auritus* © Yoann PEYRARD | Alyte accoucheur - *Alytes obstetricans* © Céline VERLEY.

« l'observatoire faune & l'opération faune et bâti » sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER - PSE pour la Picardie



Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires



LISTE ROUGE



LES LISTES ROUGES DES ESPÈCES MENACÉES

Se familiariser avec cet outil et comprendre son utilité



QU'EST-CE QU'UNE « LISTE ROUGE » ?

Le statut d'espèce menacée

Chaque espèce présente sur un territoire est classée parmi les différents degrés de menace définis selon la méthodologie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Sur les 11 catégories de menace définies par l'UICN, les Listes Rouges ne référencent que les espèces menacées, c'est-à-dire les espèces appartenant aux catégories Vulnérable (VU), En danger (EN) et En danger critique (CR).

Un statut de menace est défini à plusieurs échelles de territoire.

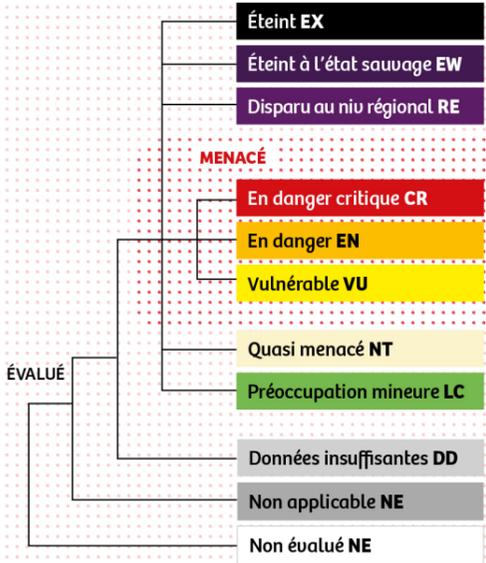
Les espèces des Listes Rouges sont menacées car leurs populations sont en régression, ou présentent un risque d'extinction avéré à un instant « t » à l'échelle d'un territoire d'évaluation. Les différentes échelles considérées sont : la Terre dans son ensemble, le continent, le pays, et enfin la région. Pour chaque échelle, la méthodologie UICN est appliquée, et une Liste Rouge définie. La comparaison entre les listes générales et les listes locales permet de définir les territoires ayant les plus grandes responsabilités pour la conservation des espèces considérées.



ÉCHELLE GLOBALE ----- ÉCHELLE RÉGIONALE

Attention ! Ne pas confondre le degré de menace avec l'indice de rareté qui ne tient compte que de la fréquence des espèces sur un territoire, sans intégrer l'évolution des populations. Les espèces rares ne sont pas forcément menacées, alors que des espèces communes peuvent l'être.

Attention ! Une espèce menacée n'est pas forcément une espèce protégée par la réglementation.

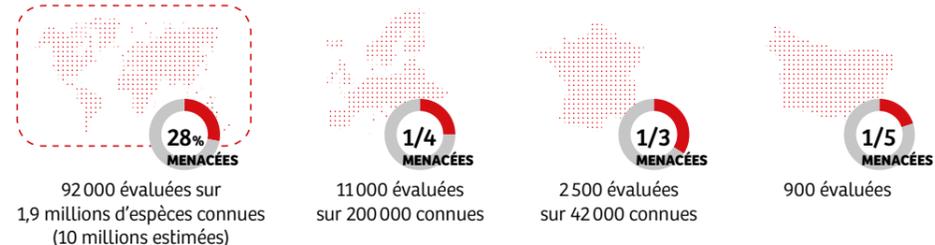


Catégories de l'UICN utilisées pour classer les différentes espèces (Guides UICN 2001 & 2003)

QUELLE EST LA PROPORTION D'ESPÈCES MENACÉES ?

Une biodiversité menacée quelque soit l'échelle observée

► L'ensemble des espèces du globe n'ont pas encore été découvertes et décrites, mais nous estimons que chaque jour une espèce s'éteint quelque part dans le monde. Certaines ne seront donc jamais observées de leur vivant.



La responsabilité de la France sur le plan mondial

► La France, métropolitaine et ultramarine, accueille 1 235 espèces menacées au niveau mondial, ce qui la place parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées.



Vautour moine

La Picardie n'est pas épargnée

► En Picardie, l'évaluation de 2009 avait déterminé que 13 % des oiseaux étaient menacés. Les travaux de 2015-2016 montrent que sur 427 espèces évaluées, plus d'1/5 sont menacées, et plus particulièrement les reptiles, les amphibiens, les papillons, les mammifères marins, et les chiroptères.



Loutre d'Europe

Groupe taxonomique		Nb d'espèces évaluées par catégorie							Nombre d'espèces évaluées	Nombre d'espèces menacées	Proportion d'espèces menacées
		RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD			
MAMMIFÈRES	Toutes espèces	3	2	4	5	9	30	12	65	11	17%
	Chiroptères	0	1	2	3	4	5	5	20	6	30%
	Terrestres	3	1	2	0	5	25	5	41	3	7%
	Marins	0	0	0	2	0	0	2	4	2	50%
HERPÉTOFAUNE	Toutes espèces	0	1	2	7	2	10	3	25	10	40%
	Amphibiens	0	1	1	4	2	6	2	16	6	38%
	Reptiles	0	0	1	3	0	4	1	9	4	44%
ARAIGNÉES «ORBITÈLES»	0	2	3	3	6	31	8	53	8	15%	
COCCINELLES	0	4	1	1	1	35	15	57	6	11%	
ORTHOPTÈRES	2	3	7	2	7	31	6	58	12	21%	
ODONATES	0	1	5	6	7	33	3	55	12	22%	
RHOPALOCÈRES ET ZYGÈNES	13	14	10	11	15	44	7	114	35	31%	
TOTAL		18	27	32	35	47	214	54	427	94	22%

Synthèse chiffrée des Listes rouges régionales de la Faune menacée en Picardie.

A QUOI SERVENT LES LISTES ROUGES DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Adapter les projets pour limiter leurs impacts

- Les Listes Rouges sont un outil supplémentaire pour assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement.
- Les données disponibles sur ces espèces vont pouvoir permettre d'infléchir les projets dans le cadre de la séquence ERC (Éviter – Réduire - Compenser), la compensation devant faire figure d'exception.

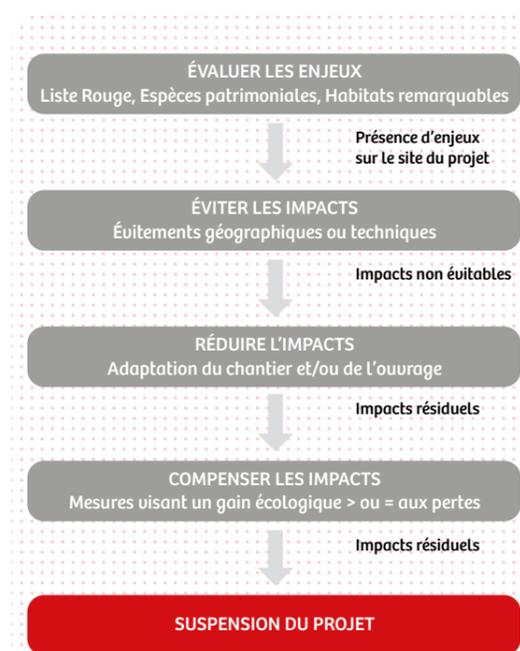


Diagramme représentant la séquence ERC dans l'étude d'un projet.



Mise en place des mesures compensatoires

- Bien souvent, les espèces inscrites en Liste rouge sont celles qui doivent faire l'objet de mesures compensatoires, aux côtés de celles réglementairement protégées.
- Ces mesures compensatoires ont souvent pour objectif de renforcer les populations des espèces végétales et animales menacées, et s'appuient sur un suivi de l'impact des mesures mises en places (suivi faunistique et floristique par exemple).
- C'est pourquoi, le travail de classification des espèces est important et doit être considéré dans le cadre des bioévaluations et des interventions de gestion.

Tous les projets ont besoin des Listes Rouges !

► Que le projet soit éolien, routier, ferré, fluvial, d'urbanisme (PLU, remembrements, ZAC...), tous les projets ont besoin d'une évaluation des enjeux environnementaux dont les espèces menacées sont une composante essentielle. Bien que souvent perçue comme une contrainte, les Listes Rouges sont en fait un atout de réussite dans la mise en œuvre d'un projet respectueux de l'environnement.

QUI PEUT M'AIDER À PRENDRE EN COMPTE LES LISTES ROUGES ET LA BIODIVERSITÉ EN GÉNÉRAL ?

Réaliser un état des lieux de la faune

- Prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement implique de connaître les espèces présentes sur le site concerné. Faire appel à des experts de la faune locale est un gain de temps, et l'assurance de résultats.
- Picardie Nature et le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) sont des experts reconnus de la faune des Hauts-de-France, et disposent de bases de données recensant plusieurs millions d'observations.

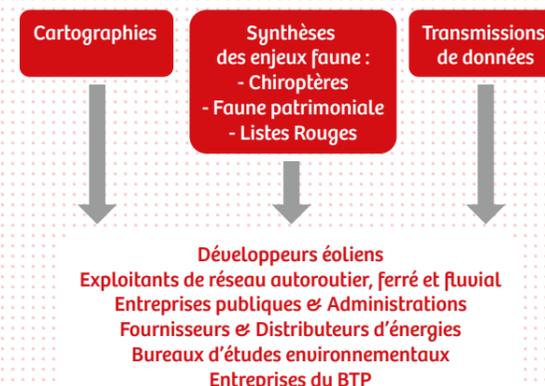


L'expertise environnementale de Picardie Nature

- Centralisation, via l'Observatoire de la faune en Picardie, des observations de l'ensemble des groupes de faune du territoire et diffusion par exemple par le biais de conventions d'échanges de données et/ou de diffusion de données.
- Observatoire régional des dépôts sauvages en Hauts-de-France qui offre un appui aux politiques publiques pour gérer ce problème.
- Acteur incontournable de la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) avec suivi de la progression des espèces installées, et veille quant à l'arrivée potentielle de nouvelles espèces animales.
- Fourniture aux maîtres d'ouvrages et aux sous-traitants d'expertises et de cartographies issues de l'exploitation de la base de données Clicnat, pour alimenter les études d'impacts.
- Fourniture de données et expertises aux instructeurs de projets.

Quelques exemples de sollicitations et de demandes d'expertises de Picardie Nature

Et pour la flore? Contactez le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL), et consultez l'Inventaire de la flore vasculaire et l'Inventaire des bryophytes de Picardie.



OÙ PUIS-JE TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ ?

Clicnat, un outil en ligne sur la faune de Picardie

- Picardie Nature a développé le site public Clicnat, la base de données naturalistes collaborative de la faune picarde, accessible gratuitement en ligne.
- Clicnat est un logiciel libre, ouvert à toute personne souhaitant participer. Il permet la saisie des observations de la faune, une restitution des données (carte de répartition des espèces), des listes d'espèces recensées par commune, et des rendus d'études et de travaux divers menés sur la faune.



Carte de répartition de la Chevêche d'Athéna actualisée en 2017 grâce aux données disponibles sur Clicnat.



- Une déclinaison de Clicnat, Faune & Route, est dédiée au suivi de la mortalité routière des animaux. L'exploitation de cette base de données permet la cartographie des secteurs mortifères préalablement à la mise en place d'aménagements.

Le compte Agent : un accès facilité aux données

► Picardie Nature propose à toute personne salariée impliquée dans l'aménagement du territoire de disposer d'un accès à la base de données via un compte Agent. Ce compte permet notamment l'accès à des cartographies à la maille 1 x 1 km, incluant un accès privilégié aux données d'espèces patrimoniales, sensibles, protégées et/ou inscrites en Listes Rouges.

Dans le Nord – Pas-de-Calais, la base de données collaborative mise à disposition par le GON est Sirf (www.sirf.eu).

Pour la flore, le CBNBL a développé la base de données Digitale2 (www.digitale.cbnbl.org) qui met à disposition des informations concernant la flore de Haute-Normandie, du Nord-Pas de Calais et de Picardie.



Capture d'écran du compte Agent mis à disposition par Picardie Nature